

## Volet B

## Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte

Réservé au Moniteur belge

\*18326866\*



Déposé 02-09-2018

Greffe

N° d'entreprise : 0701971083

Dénomination

(en entier): Académie des gardiens Guilaume Hubert

(en abrégé): AGGH

Forme juridique: Association sans but lucratif

Siège: Rue du Stocquy(ST) 17

6182 Courcelles (Souvret)

Belgique

Objet de l'acte : Constitution

Les fondateurs réunis en assemblée générale prennent a l'unanimité les décisions suivantes,

Qui ne deviendront effectives qu'à daté du dépot au greffe des statuts, des actes relatifs à la nomination des adminitrateurs et des actes relatifs à la nomination des personnes habilitées à représenter l'association.

Première assemblée générale tenue immédiatement après l'acte constitutif : Ils désignent en qualité d'administrateurs

Hubert Etienne né le 27/11/1966 Huart Dominique née le 11/08/1967 Qui acceptent ces mandats

Déléguation de pouvoir : Il désignent en qualité de : Président : Hubert Etienne Trésorier : Hubert Etienne Secrétaire : Huart Dominique

Le conseil d'administration tenu immédiatement après la première assemblée générale a désigné les délégués à

la gestion journalière suivants : Madame Huart Dominique Monsieur Hubert Etienne

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers.

Au verso: Nom et signature